

La divulgation... votre droit à l'information. Des incidents critiques se produisent.



À quoi pouvez-vous vous attendre?

- la présentation des faits qui entourent l'incident;
- la présentation d'excuses;
- une explication des incidences de l'incident sur votre santé;
- une explication des mesures adoptées pour redresser votre situation et prévenir la répétition de l'incident pour une autre personne;
- le nom d'une personne-ressource et l'offre d'organiser des réunions de suivi;
- sur demande, une copie du rapport de divulgation remise sans frais.

Pour plus d'information, communiquez avec



INSTITUT POUR LA SÉCURITÉ
DES PATIENTS DU MANITOBA



Reportez-vous à la politique de votre organisme
et au code de déontologie de votre profession.

Adapté avec la permission de l'Australian Commission
on Safety and Quality in Health Care, du Health
Quality Council of Alberta et du British Columbia
Patient Safety & Quality Council.